

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE NATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2^e DIVISION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : CLERMONT RACING

Organise-les 31 juillet 2020 et le 1 et 2 août 2020 avec le concours de l'association : **AUTO-CLUB DU CANTAL**.

Une compétition automobile NATIONALE dénommée :

COURSE DE CÔTE NATIONALE DU SUPER LIORAN MONT DU CANTAL

Cette compétition compte pour :

- Championnat de France de la montagne 2e division
- Challenge de la Ligue automobile d'Auvergne
- La Coupe de France de la Montagne 2 020 coefficients 3

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue d'Auvergne sous le numéro N-R-16-20 en date du 27/04/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 316 en date du 25/06/2020

Organisateur technique

Nom : AUTO-CLUB DU CANTAL représenté par son Président Joël CROIZET

Adresse : 4 Rue Jacquard 15000 AURILLAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n° 11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Josy MARTIN	Licence n° 75
	Gérard LEGIOT	Licence n° 3293
Directeur de Course	Marc HABOUZIT	Licence n° 7145
Directeurs de Course Adjoints	Christelle HABOUZIT	Licence n° 128356
	Jean Claude HECTOR	Licence n° 1805
Directeur de Course Adjoint parcs	Jean RENAULT	Licence n° 1871
Directeur de Course Adjoint Pré-grille	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564
Commissaire Technique responsable	Jean Claude DESNOUX	Licence n° 11176
Commissaires Techniques adjoints	Serge PEGOLOTTI	Licence n° 6047
	André BOIVIN	Licence n° 3672
	Jacques MONTJOTIN	Licence n° 8818

	Didier GENRIES	Licence n° 228242
Médecin responsable	Christine LESPIAUCQ	Licence n° 46467
Chargé de la mise en place des moyens	Joel CROIZET	Licence n° 34203
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Martine VINCENT	Licence n° 44420
	Catherine PASTOREK	Licence n° 15145
Chargé de presse	Christian LEFEVRE	
Chargé des Commissaires de route	Christelle MALORON	Licence n° 26721
Chronométrateur responsable	Jean-Paul DURAND	Licence n° 27683
	Michel MARCHANPT	Licence n° 1976
	Corinne BEFFY	Licence n° 27682
	Jean-Claude PLANEIX	Licence n° 18347
Observateur	Bernard COUSIN	Licence n° 6379

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 23 juillet 2020

Publication de la liste des engagés le : 29 juillet 2020

Vérifications administratives :

Vendredi 31 juillet 2020 de 15 H 00 à 18 H 45.

Samedi 1^{er} août 2020 de 8H00 à 9 H 45

Vérifications techniques : **sortie du parc concurrent**

Vendredi 31 juillet 2020 de 15 h 15 à 19 h 00

Samedi 1^{er} août 2020 de 08 h 00 à 10 h 00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 1 août 2020 à 11 H 30.**

Briefing des commissaires le **samedi 1 août 2020 à 12 H 00 au restaurant.**

Essais non chronométrés : (1 montée)

Samedi 1 août 2020 à partir de 13 H 30 à la suite des essais de l'épreuve régionale

Dimanche 2 août 2020 à partir de 8 H 30 à la suite des essais de l'épreuve régionale

Horaires pouvant être modifiés selon le nombre d'engagés par la direction de course.

Essais chronométrés : **samedi 1 août 2020** à la suite des essais non chronométrés.

Briefing des pilotes : **samedi 1 août 2020 15 minutes après la fin des essais.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **samedi 1 août 2020 à 19H00.**

Épreuve du Championnat de France 2^e division affichage des ordres de départ à la course (série A – série B) : **samedi 1 août 2020 à 19H00**

Course : dimanche 2 août 2020

1^e montée : **à la suite de la 1^{ère} montée course de l'épreuve régionale**

2^e montée : **à la suite de la 2^{ème} montée course de l'épreuve régionale**

3^e montée : **à la suite de la 3^{ème} montée course de l'épreuve régionale**

4^e montée : **à la suite de la 4^{ème} montée course de l'épreuve régionale** (à la convenance du Directeur de Course.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Pendant les essais et la course les concurrents partiront dans l'ordre des épreuves suivantes :

Epreuve VHC – Doublons épreuve régionale – Epreuve régionale – Epreuve Nationale

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : **dimanche 2 août 2020 1 heure après l'ouverture du parc fermé.**

1^e réunion du Collège des Commissaires sportifs : **vendredi 31 juillet à 18H00**. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **vendredi 31 juillet 2020 de 15H00 à 18H45.**

Samedi 1 août 2020 de 8H00 à 9H45.

Vérifications techniques : **Vendredi 31 juillet 2020 de 15H15 à 19H00.**

Samedi 1 août 2020 de 8H15 à 10H00

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : TRANS service Le Martinet 15300 MURAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit :

Samedi 1er août 2020 à 10H00

À l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre : Pendant les vérifications techniques les 01 /02 août 2020

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CLERMONT RACING

C/O Beaulaton Michel

10 Route de la Vernade

63 700 st ÉLOY LES MINES

Tel : 06 23 02 30 14 email : contact@asaclermontracing.org

Jusqu'au : **jeudi 23 juillet 2020 24H00 le cachet de la poste faisant foi**

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à 220 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les concurrents engagés à l'épreuve Nationale pourront participer à la doublure régionale avec un droit d'engagement de 80 € en plus de l'engagement de l'épreuve Nationale. (Voir article 1.5P du règlement Régional)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à, 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. LICENCES

Les concurrents devront être en possession d'une licence NCC.

Les titres de participation (TPNM) correspondant à une extension de la licence RCC à NCC, valables pour une seule participation, seront délivrés sur place au tarif de 70 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des épreuves (nationale, régionale, vhc.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : fera l'objet d'un additif

Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte du Super Lioran mont du Cantal se déroule sur la RD 67.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 110 mètres après le PK5 sur la RD 67

Arrivée : 103 mètres avant le panneau Col de Cère sur la RD 67

Pente moyenne : 6 %

Longueur du parcours : 2 616 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi par la RD 67

Parc de départ : **RD 67**

Parc d'arrivée : **Parking station Super Lioran RD 67**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la RD 67 descente en convoi par la route de course

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ : **sur la RD 67 40 mètres avant le départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings de la station du Super Lioran.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du jeudi 30 juillet 2020 14 H 00.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : parking des Galinotes

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : devant permanence du meeting
- Pendant les essais et la course au parc départ : devant la permanence du meeting
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : devant la permanence du meeting

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au Super Lioran

Lieu : Permanence du meeting à la sortie du parc des concurrents

Téléphone permanence n° : 06 89 91 43 59 - 06 23 02 30 14

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Centre hospitalier de ST FLOUR téléphone 04 71 60 64 64

Hôpital de MURAT téléphone 04 71 20 30 40

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la permanence du meeting à la sortie du parc des concurrents le **1er août 2020 15 minutes après la fin des essais chronométrés.**

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.3.1P Ordre des départs

Conforme au règlement des courses de côte 2020 et au règlement du championnat de France de la Montagne :

F2000 – N/FN/SP – A/FA – GT Sport – FC – GTTS – CNF/CN/CM – D/E – CN+ - E2sc

Lors des essais : les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B)

Lors de la course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l’ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les 10 meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l’ordre décroissant des temps des essais

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des courses de côte 2020 et du Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2020

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée course.

ARTICLE 10P. PRIX

SPORT ET PRODUCTION

	Général	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 10 partants	Classe +10 partants	Féminime + de 3 partants
1 ^{er}	400€	110€	220€	220€	220€	150€
2 ^{ème}	300€			110€	110€	
3 ^{ème}	220€				55€	

Une coupe sera distribuée à chaque récompensé.

La remise des prix se déroulera le : **dimanche 2 août 2020 1H00 après la sortie du parc fermé.**

Les concurrents recevront leur prix par voie postale.